

Éditorial du Président

Les sujets relatifs à l'énergie se multiplient que ce soit sur l'amélioration et l'enfouissement des réseaux, sur les économies des consommations, sur les tarifs sociaux comme sur la sécurité...

Le SEY doit s'informer, analyser, faire une synthèse et doit communiquer l'information résultante à toutes les communes adhérentes.

C'est une tâche importante mais c'est parfaitement le rôle du SEY d'apporter son soutien dans le domaine de l'énergie aux communes, sachant que ces sujets deviennent de plus en plus prioritaires et que les enjeux en termes budgétaires et environnementaux sont énormes...

La prochaine lettre du SEY traitera de l'éclairage public (les différentes solutions proposées par le SEY), des audits énergétiques et du déploiement des bornes électriques pour le rechargement des véhicules électriques.



Marc Emonet
Président du SEY

1 DERNIÈRES NOUVELLES DU SEY

1.1 Le programme d'enfouissement 2014 c'est parti !

Un recensement est en cours sur les projets d'enfouissement du réseau 2014 de la concession. L'ensemble des éléments (intention de projet) devra parvenir au SEY **avant le 30 juin 2013**, à savoir : l'emprise précise de la rue concernée, les réseaux concernés et la date prévisionnelle de réalisation...

Cette démarche, très en amont, va permettre au SEY de négocier au mieux l'enveloppe 2014 avec notre concessionnaire.

À noter : L'avant-projet avec chiffrage sera à transmettre au SEY au **31 octobre 2013** au plus tard. Un prochain courrier précisera les modalités d'inscription au programme 2014 du SEY.



RAPPEL DES DÉLAIS DE RÉALISATION
d'un programme année N :
les travaux doivent être engagés avant le
31 décembre N+1 et être achevés
avant le 31 décembre N+2.

Nouveauté cette année :

Le SEY, cherchant à aider toujours davantage les communes adhérentes, s'est rapproché de France Télécom afin de s'assurer que tous les projets sont bien soumis à l'examen des subventions de l'opérateur.

1.2 Redevance d'investissement pour l'année 2014

Cette redevance, dite d'investissement, désignée par le terme R2 est proportionnelle au montant total HT des travaux réalisés sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public **mandatés au cours de l'année 2012**.

Tous les justificatifs (décompte général définitif, factures, ...) doivent être transmis au SEY **au plus tard fin août 2013**. Les services du SEY sont à l'écoute de chacun pour répondre à toutes les demandes et interrogations.

SOMMAIRE

1 DERNIÈRES NOUVELLES DU SEY	1
2 LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET LE SEY	1
3 GROUPEMENT DE COMMANDE AUDIT ÉNERGÉTIQUE	2
4 « CLUB GRENELLE YVELINES » D'EDF SOUTENU PAR LE SEY ET L'UMY	2
5 LA SÉCURITÉ : UNE PRÉOCCUPATION DU SEY ET DE GRDF	3
ACTUALITÉS	4

2 LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET LE SEY

Par décision prise à l'unanimité, par le Bureau du 18 avril 2013, le SEY devient « tiers-regroupeur » des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) pour les communes adhérentes.

2.1 De quoi s'agit-il ?

Les CEE sont des attestations d'économie d'énergie délivrées par l'État et revendables sur le marché.

Les fournisseurs d'énergie appelés « obligés » sont astreints à des objectifs individuels de CEE fixés par l'État, faute de quoi ils acquittent une pénalité de 2 centimes par kWh non atteint.

Pour atteindre leurs objectifs, les obligés peuvent soit faire eux-mêmes des opérations d'économie d'énergie, soit racheter des CEE à des « éligibles » (collectivités, bailleurs sociaux).

Les CEE sont attribués en KWH CUMAC par les services de l'État (Pôle national des CEE) pour toutes opérations (études, travaux, actions de sensibilisation...) visant à économiser de l'énergie.

DÉFINITION : KWH CUMAC = Nombre de KWH économisés pendant la durée de vie de l'équipement actualisé.

2.2 L'intérêt pour les communes que le SEY soit regroupeur

La complexité des dossiers à monter et la faible quantité de CEE à valoriser constituent un frein pour les communes. En effet, la gestion des CEE nécessite du temps, des compétences techniques et le respect de conditions très strictes édictées par l'État. L'importante masse de CEE accumulée permet de négocier le meilleur prix de vente au plus offrant.

Le regroupement des CEE par le SEY pour le compte de ses communes adhérentes permet de :

- Massifier le dépôt des CEE en optimisant les démarches à effectuer ;
- Mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour monter les dossiers administratifs et techniques lourds, spécifiques aux CEE, pour faire intégrer préalablement certaines dispositions dans les cahiers des charges de travaux des communes ;
- Mettre en place une veille économique pour revendre les CEE au plus offrant et au meilleur moment (cette opération peu familière aux collectivités nécessite des moyens d'analyse et de négociation que peut offrir le SEY).

Ainsi le SEY obtiendra **une valorisation plus importante des CEE** et donc **un gain financier** plus important pour l'ensemble des communes lors de la revente.

En se constituant « tiers-regroupeur » pour le compte de ses communes, le SEY va :

- Recenser les opérations réalisées par les communes ;
- Monter des dossiers et déposer les demandes auprès du Pôle national des CEE ;
- Revendre les CEE au moment le plus opportun et reverser les sommes aux communes (déduction faite des frais de gestion dont le montant sera à définir).

Un dossier explicatif plus détaillé sera adressé très prochainement. Des réunions d'information seront également organisées tout au long du deuxième semestre.

3 GROUPEMENT DE COMMANDE AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Le SEY s'est associé au SIPPPEC pour bénéficier de leur groupement de commande et de l'effet de masse qu'il représente.

Ainsi le SEY proposera à ses adhérents, à partir de septembre 2013, des prestations **d'audit énergétique des bâtiments** dans une première phase puis **d'audit éclairage public** à des prix très compétitifs !

Le catalogue comprend une quarantaine de prestations : certaines sont généralistes (audit énergétique,...) d'autres plus pointues (simulations thermiques, tests d'infiltrométrie,...), chaque adhérent pouvant choisir selon ses besoins. Une communication détaillée sera réalisée à la rentrée.

4 « CLUB GRENELLE YVELINES » D'EDF SOUTENU PAR LE SEY ET L'UMY

Le 23 avril 2013 s'est tenu, à la mairie des Clayes-sous-Bois, un petit déjeuner dans le cadre du Club Grenelle Yvelines d'EDF axé sur le thème de la « **Solidarité : élément de la transition énergétique** ». L'événement a réuni une quarantaine de participants, collectivités et travailleurs sociaux pour réfléchir aux solutions permettant d'agir contre les situations de précarité face à la raréfaction des énergies et à l'augmentation des tarifs et des consommations.

Programme :

- 9h00 : Accueil petit déjeuner
- 9h30 : Ouverture par la ville des Clayes-sous-Bois
- 9h45 : Dispositifs EDF de lutte contre la précarité énergétique
- 10h30 : Témoignage de la ville de Plaisir
- 11h15 : Intervention de la directrice du PIMMS des Mureaux
- 11h00 : Présentation des actions dans l'habitat pour lutter contre la précarité énergétique

Synthèse de la manifestation :

La matinée a débuté par une introduction de Françoise BEAULIEU, adjointe au maire des Clayes-sous-Bois, Chargée du développement durable et de Benoit GALAN, Directeur du développement territorial des Yvelines d'EDF. Le programme s'est poursuivi par une intervention de Lionel HERGAULT, correspondant Solidarité des Yvelines (EDF) sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique mis en place par EDF (70 personnes en IdF).

Parmi ces actions, EDF contribue notamment avec les pouvoirs publics aux tarifs sociaux d'électricité : Tarif de Première Nécessité (TPN) avec 12 894 bénéficiaires en 2012, Tarif Spécial de Solidarité (TSS), Fonds de Solidarité Logement (FSL), à l'accompagnement et à la prévention (en relation avec les « Restos du cœur »).

Puis sont intervenus Martine BETTINGER, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plaisir et Marie-Claire VIELFAURE, Directrice du Point d'Information de Médiation Multi Services (PIMMS) des Mureaux. Structures gratuites d'accueil et de proximité pour les personnes en difficulté, les CCAS et les PIMMS **agissent contre la précarité et l'exclusion**.

Ils tiennent un rôle important d'information, de conseil et d'accompagnement (soutien dans les démarches administratives) permettant en outre une meilleure identification des personnes en situation de précarité et la mise en place de dispositifs d'aide adaptés.

Au cours de cette manifestation, il a aussi été abordé les problématiques liées aux bâtiments.

Ont été présentées les démarches d'EDF à travers le **Diagnostic Habitat** pour favoriser la maîtrise énergétique des bâtiments ; ainsi que le dispositif national « **Habiter mieux** » (**objectif : rénover 300 000 logements sur 7 ans**) destiné à aider les propriétaires, aux revenus modestes, à rénover leur logement pour réduire leur facture énergétique.

Les partenaires Bleu Ciel d'EDF proposent différentes actions pour réduire les principales consommations domestiques :

%	Thèmes	Solutions	Gains escomptés
65 %	Chauffage	Mieux isoler	Normes suivant le cas
		Horloge	-30 %
		-1°C ambiant	-7 %
17 %	Appareils électriques	Classe A ou A+	-25 %
11 %	Eau chaude	Mitigeur	-10 %
6,5 %	Cuisson	Classe A ou A+	-25 %

(Source : Service communication d'EDF Collectivités)

Les présentations des intervenants sont disponibles dans l'espace « adhérents » du site internet du SEY (www.sey78.fr). Le Président du SEY, Marc Emonet, a conclu en remerciant les élus et la ville des Clayes-sous-Bois pour la mise à disposition de leur salle de conseil, EDF et l'ensemble des participants pour leur engagement dans la lutte contre la précarité énergétique et en félicitant les villes de Plaisir et des Mureaux pour la mise en place de leurs structures performantes d'assistance. Il a donné rendez-vous à la prochaine édition du **Club Grenelle Yvelines...**

Les Yvelines en quelques chiffres (2012) :

- 13 995 bénéficiaires du Tarif Première Nécessité
 - 1 527 bénéficiaires du Fonds Solidarité Logement
- (Source : Service communication d'EDF Collectivités)

5 LA SÉCURITÉ : PRÉOCCUPATION DU SEY ET DE GRDF

Le 4 juin 2013 s'est tenue, à la mairie des Clayes-sous-Bois, une matinée d'information sur les aspects sécurité, prévention et sur l'actualité énergétique. La mairie des Clayes-sous-Bois a mis tout en oeuvre pour que cette manifestation soit une vraie réussite. Une trentaine de participants a assisté à cette matinée.

Programme :

- 9H00 : Accueil petit déjeuner offert par la mairie
- 9H20 : Ouverture par M. Hubert KLEIN, adjoint au maire chargé des travaux
- 9H30 : Prévention sur les dommages aux ouvrages
 - Bilan 2012 sur les dommages aux ouvrages
 - La prévention Sécurité Industrielle pour le réseau de distribution de gaz
 - Procédure DT/DICT

10H15 : Information sur le débat national sur la transition énergétique

10H45 : La maîtrise de l'énergie et le futur compteur communicant gaz

11H00 : Point sur la concession

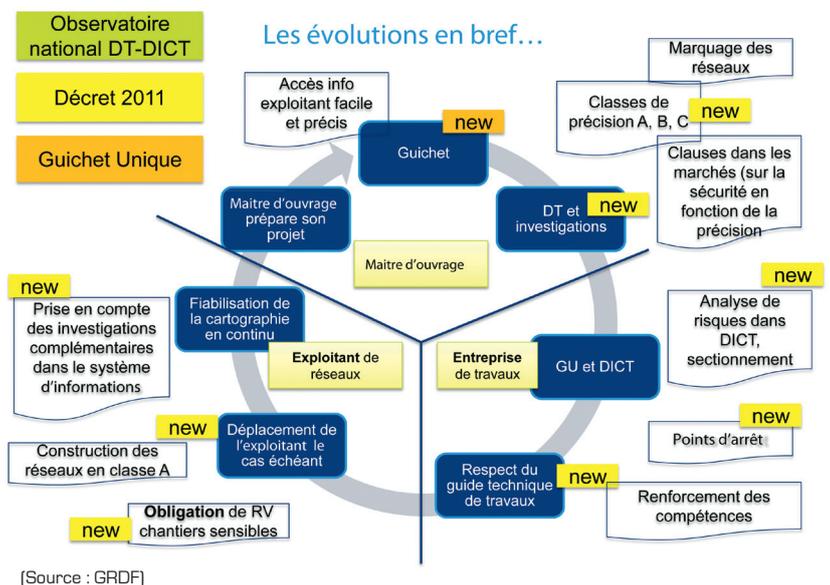
- Contrat Syndical
- CRAC 2012

Synthèse de la manifestation :

La matinée a débuté par une introduction de M. KLEIN, adjoint au maire des Clayes-sous-Bois.

5.1 Dommages aux ouvrages

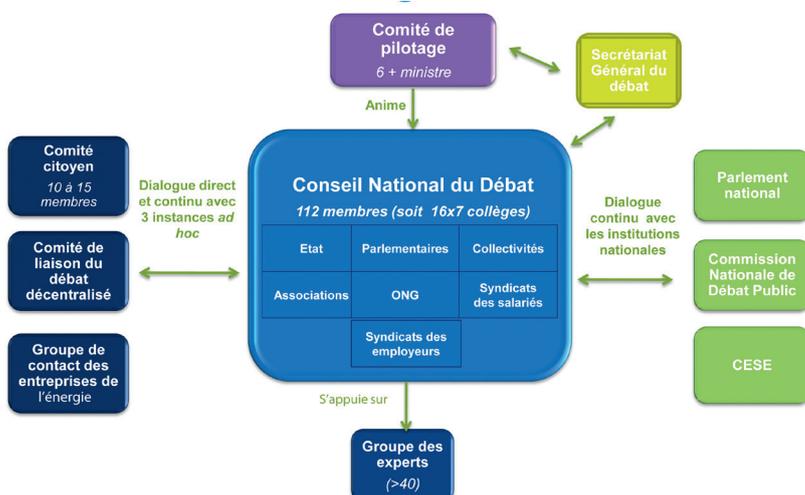
GRDF a présenté le bilan de l'année 2012 en matière de dommages aux ouvrages gaz, à savoir 103 DO sur la concession par rapport aux 821 d'Ile-de-France. 90 DO ont pour cause une origine professionnelle dont 66 avec une pelle mécanique. 17 concernent des canalisations et 73 des branchements. Sur ces branchements, 57 sont avec des accessoires visibles, 51 sont à une profondeur supérieure à 40 cm et 22 avec un grillage avertisseur. À noter que 30% des DO sur branchement peuvent très facilement être évités. L'observatoire national DT-DICT permet avec le décret de 2011 et le guichet unique, de structurer les démarches et autorisations afin de **réduire les incidents**. Il convient en outre d'effectuer un travail d'information en profondeur avec les entreprises de travaux et de mener des actions avec les communes, à savoir : conventions, rencontres départementales sur la sécurité industrielle avec focus sur la prévention des dommages, sensibilisation à la prévention pour les personnels des collectivités locales, animations au CNFPT... Il est demandé à GRDF de réaliser un synoptique simple sur les différentes démarches à suivre : qui fait quoi et dans quels délais ?



5.2 Transition énergétique

L'objectif est de construire un accord sur une trajectoire cohérente de transition énergétique afin de produire des recommandations pour l'élaboration de la loi de programmation de la transition énergétique.

Les instances de gouvernance sont résumées ci-après :

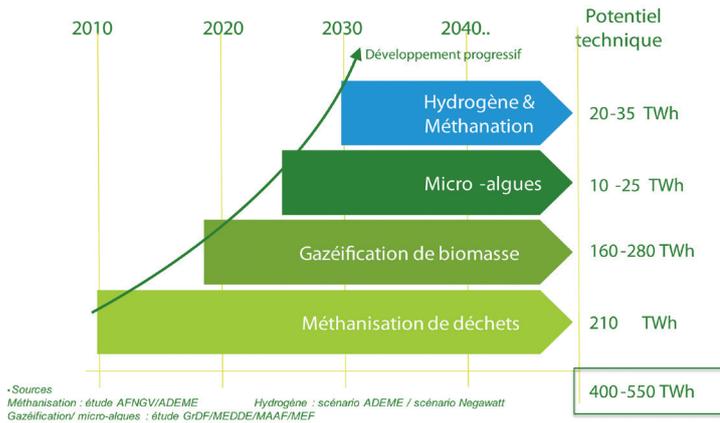


(Source : GRDF)

Les 5 thèmes du débat sont :

1. Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
2. Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
3. Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
4. Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?
5. Quelle gouvernance ? Quel rôle notamment pour l'État et les collectivités ?

Évolution prévisionnelle de la fourniture de gaz :



5.3 Point sur la concession

Réseau de distribution :

- 616 610 m de réseau
- 1 466 008 € investis sur la concession

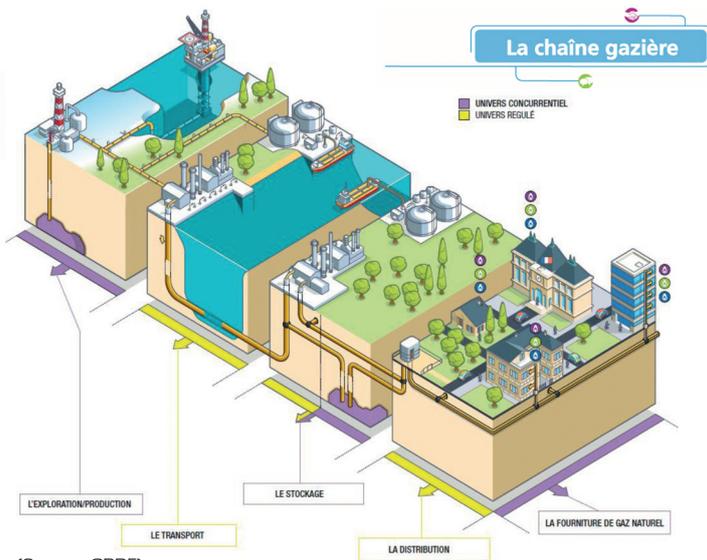
Concession :

- 34 128 131 € valeur nette du patrimoine

Acheminement :

- 39 044 clients du réseau de distribution publique
- 1 076 473 MWh acheminés

Situation générale de la distribution du gaz :



Proposition de solutions de GRDF :

Des solutions couplant ENR et gaz naturel innovantes, aujourd'hui et demain



ACTUALITÉS

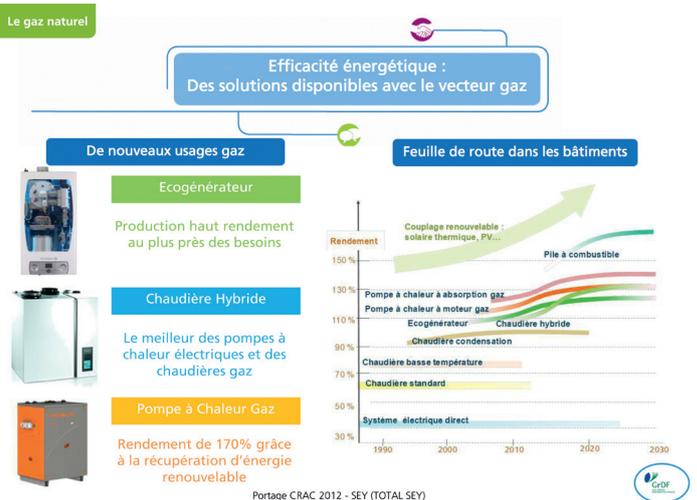
Agenda : Le SEY participe à une table ronde aux 7^{ème} Universités des Mairies des Yvelines du 26 juin 2013.

Éteindre la nuit, c'est faire des économies :

À partir du 1^{er} juillet 2013, l'éclairage nocturne des bureaux et commerces devra être restreint. L'arrêté du 25 janvier 2013 prévoit qu'à partir de cette date :

- Les vitrines des magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteintes entre 1 h et 7 h du matin, ou une heure après la fermeture lorsque l'activité se poursuit après 1 h ;

Les évolutions du secteur gaz :



(Source : GRDF)
Les présentations des intervenants sont disponibles dans l'espace « adhérents » du site internet du SEY (www.sey78.fr).

- Les éclairages intérieurs des locaux professionnels doivent être éteints une heure après la fin de l'occupation des locaux ;
- Les façades des bâtiments doivent seulement être éclairées à compter du coucher du soleil et au plus tard jusqu'à 1 h du matin.

Certaines dérogations sont prévues, notamment pendant les périodes de fêtes et lors d'événements exceptionnels à caractère local définis par arrêté préfectoral.

Cela représente une économie d'environ 200 millions d'euros et évite le rejet de 250 000 tonnes de CO² chaque année. Des contrôles seront effectués par les maires et les préfets. Chaque infraction expose l'exploitant à une amende de 750 euros.

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Contact : Syndicat d'Énergie des Yvelines
Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN
Tél : 01 30 68 64 10
E-mail : accueil@sey78.fr / www.sey78.fr